



Commune de Vully-les-Lacs

Au Conseil communal de Vully-les-Lacs

Préavis municipal 2023 / 01

Demande de crédit de CHF 70'000.-- pour le remplacement d'un véhicule répondant aux besoins de la commune pour l'entretien du secteur plage, de ses alentours et le déneigement.

Point porté à l'ordre du jour de la séance du 7 mars 2023.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

1. Préambule

Voici un inventaire des différents véhicules de type tracteur en fonction dans la commune, ainsi que la liste non exhaustive de leur utilisation spécifique.

- John Deere 5125 R 2019 : épareuse / frontal / remorque / transport / divers travaux d'entretien.
- John Deere 6100 RC 2014 : petite épareuse / frontal / remorque / transport / divers travaux d'entretien.
- Fiat 70-90 1986 : entretien de la plage / déneigement / salage / petit travaux d'entretien.
- John Deere Port 1983 : travail essentiellement axé sur le port.

Cette flotte doit être entretenue correctement afin de pouvoir effectuer les missions que notre voirie, nos collaborateurs du port et de la plage doivent accomplir.

Malheureusement, le tracteur qui est utilisé au port nécessite de nouvelles grosses réparations : boîte à vitesses et direction en particulier, de plus celui-ci perd de l'huile à plusieurs endroits, ce qui n'est pas vraiment indiqué, ni souhaitable pour la « carte de visite » de notre commune et le respect de l'environnement. Le coût approximatif de la remise en état de ce véhicule serait d'environ CHF 15'000.-- sans garantie de prolonger durablement son utilisation.

2. Présentation du projet

Après analyse et discussion avec les responsables des machines et du port, il est apparu judicieux d'effectuer les opérations suivantes :

- se séparer du John Deere du port et de le vendre pour l'exportation. (40 ans)
- déplacer le tracteur Fiat de la plage au port en y adaptant le matériel spécifique du tracteur ci-dessus.
- acheter un nouveau tracteur qui sera affecté aux travaux de la plage de mars à octobre et qui sera utilisé pour le salage et le déneigement en hiver. Son équipement a été choisi et précisé par les responsables et les utilisateurs en fonction des besoins spécifiques dictés par ces 2 missions.

Nous avons demandé 3 offres comparatives et choisi la plus avantageuse, c'est-à-dire l'offre n°3.

- Offre n°1 : CHF 70'000.-
- Offre n°2 : CHF 89'000.-
- Offre n°3 : CHF 68'500.-

3. Conclusion :

Basé sur la présentation ci-dessus, la Municipalité vous propose donc de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Vully-les-Lacs

- Vu le préavis municipal No 2023 / 01
- Oûi le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour.

Décide :

- D'autoriser la Municipalité à commander le nouveau véhicule selon les modalités de l'offre no 3
- De lui accorder dans ce but, un crédit de CHF 70'000.— TTC
- De financer cet investissement par la trésorerie courante
- D'amortir cette dépense de CHF 70'000 sur une période de 10 ans, à raison de CHF 7'000 par année par le biais du chapitre 1610
- L'investissement sera comptabilisé dans le patrimoine administratif dans la section 250'000, mobilier, machines et véhicules

Ainsi adopté en séance de municipalité le 7 février 2023

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :



M. Verdon



La Secrétaire :



S. Baumann

Municipal délégué : Christian Genilloud